

J'espère qu'il a enfin abandonné les projets comme celui de la réduction des emblavures, et les complexités, les méandres des programmes de stabilisation du prix des céréales, pour à nouveau s'en tenir à transporter le grain et à obtenir plus d'argent pour les cultivateurs. Si c'est à cela qu'il veut en venir, alors nous applaudirons.

Je lui signalerais une chose. Au sujet du prix initial des trois céréales, celui de l'orge devrait être haussé. Le ministre craint toute déviation de la production. Le niveau initial du prix de l'orge pourrait bien devenir un des facteurs qui ferait dévier la production cette année.

Je crois en outre que l'étude sur la rationalisation du transport et de l'entreposage devrait être publiée sans délai. Autrement, le rythme de la manutention, de l'entreposage et du transport des céréales ne s'accélérera pas comme il le devrait. Le transport des céréales vers la côte ouest est en pleine crise. C'est reconnu. Avant la dissolution de la Chambre, avant l'élection, le ministre chargé de la Commission canadienne du blé ou le ministre des Transports devrait présenter un programme global sur le transport et l'entreposage des céréales. Si c'est remis à une autre année, nous aurons perdu énormément de temps à réaliser un programme qui aurait permis aux agriculteurs des Prairies de sortir de l'impasse. C'est le principal élément de notre survivance, et si le gouvernement n'y apporte aucun programme à la Chambre avant la prochaine élection, il aura manqué à ses obligations envers les producteurs de céréales de l'Ouest du Canada. Je saisis l'occasion pour le dire au ministre à la Chambre car des changements vont sûrement se produire dans l'industrie de la manutention des céréales, et à moins d'être convenablement orientés, ils pourraient bien différer de ceux que nous souhaitons.

[Français]

M. Adrien Lambert (Bellechasse): Monsieur l'Orateur, étant donné que je n'ai pris connaissance de la déclaration de l'honorable ministre qu'il y a quelques minutes à peine, il m'a été évidemment impossible d'établir des comparaisons entre les prix annoncés en 1971 et ceux que vient d'annoncer l'honorable ministre pour 1972.

A tout événement, si l'on étudie le contenu du budget qui a été déposé, notamment les crédits affectés à l'expansion de l'agriculture et aux prix de soutien, on constate que dans le secteur primaire, il y a une diminution par rapport à cette année. Or, il est fort possible que des ajustements aient été faits dans différents secteurs.

Je constate, par exemple, que les subventions aux produits laitiers ont été réduits de 21 millions. Si cette réduction est justifiée, je ne peux porter de jugement immédiat sur la question, car je n'ai pas eu l'occasion de l'étudier à fond.

A tout événement, je dis que tant dans l'Est que dans l'Ouest, il incombe au gouvernement d'assurer à la population canadienne une agriculture forte et stable. Pour ce faire, il importe que le gouvernement informe à l'avance les producteurs des prix qui leur seront versés au cours de la campagne agricole. Sur ce point, nous avons gagné du terrain.

En ce qui concerne les céréales l'honorable ministre annonce sa politique assez tôt pour la deuxième année. Je lui en suis très reconnaissant. Cependant, je voudrais profiter de l'occasion pour signaler de nouveau à l'honorable ministre qu'il existe au Canada, plus particulièrement dans les provinces de l'Est, un problème grave, relatif aux grains de provende.

[M. Gleave.]

Alors, il faudrait, et cela presse, trouver une solution. Je comprends que des efforts ont été faits, que certaines améliorations ont été apportées, mais c'est insuffisant pour donner un avantage égal aux producteurs de l'Est comme à ceux de l'Ouest.

Monsieur l'Orateur, même si le très honorable premier ministre M. Trudeau a déclaré à Montréal, le mois dernier, que l'agriculteur devra s'habituer à vivre par ses propres moyens et que l'on devra cesser de subventionner la production agricole, je diffère totalement d'opinion avec lui à ce sujet-là, et je voudrais le signaler à la Chambre, parce que plusieurs autres secteurs de notre économie bénéficient de subventions de l'État en vue de leur survivance. Nous avons été témoins, lors de l'exposé que l'honorable ministre de l'Expansion économique régionale (M. Marchand) a fait hier, que mes propos sont tout à fait justes à ce sujet.

Monsieur l'Orateur, je souhaite, au nom de toute la population agricole, que nos gouvernements s'habituent à être efficaces non pas seulement durant la dernière année de leur mandat, mais au cours de tout leur mandat, parce que, quant à moi, lorsque j'engage quelqu'un et qu'il est efficace seulement à la dernière heure, j'estime qu'il n'a pas rempli son devoir, qu'il n'a pas été efficace, et je m'empresse de le congédier.

* * *

• (1430)

LE TRAVAIL

DÉPÔT DU DOCUMENT EXPOSANT LA POSITION DU CANADA QUANT AUX CONVENTIONS ET RECOMMANDATIONS DE LA CONFÉRENCE INTERNATIONALE DU TRAVAIL

[Traduction]

L'hon. Martin P. O'Connell (ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, en conformité de l'article 41(2) du Règlement, je voudrais déposer, en anglais et en français, un document où est exposée la position du Canada en ce qui concerne les conventions et les recommandations adoptées aux 53^e et 54^e sessions de la Conférence internationale du travail à Genève, en juin 1969 et juin 1970.

* * *

LA MAIN-D'ŒUVRE

LE PROGRAMME D'INITIATIVES LOCALES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. John Lundrigan (Gander-Twillingate): Monsieur l'Orateur, en vertu de l'article 43 du Règlement, je désire proposer une motion en vue de l'étude d'une affaire importante et urgente, savoir la distribution peu judicieuse et faite au hasard de montants d'argent considérables aux termes du programme d'initiatives locales mis en œuvre par le ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration. Appuyé par le député de Central Nova (M. MacKay), je propose:

Qu'une note spéciale soit envoyée par cette Chambre au comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration, lui demandant d'enquêter sur la distribution des fonds, d'examiner les critères sur lesquels se fonde cette distribution, d'interroger le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration et les hauts fonctionnaires de son ministère, en vue de déterminer le processus décisionnel à l'égard d'initiatives discutables, et de recommander à la Chambre un ensemble de lignes de conduite et de principes qui permettent aux représentants du peuple canadien de contrôler